

Activités

- Prendre en charge les patients du secteur UHTCD, le secteur dit de traumatologie, et 1 patient au déchoquage.
- Réaliser la prise en charge globale en collaboration avec l'aide-soignant dédié dans le secteur d'UHTCD.
- En fonction de prise en charge et les besoins des patients, contacter l'assistant(e) social(e) ou l'IDE du secteur psychiatrique.
- Réaliser une fiche PASS en fonction des besoins du patient.
- Préparer le matériel et aider le médecin dans les actes médicaux (suture, confection de plâtre, réduction de luxation...) sur le secteur dit de traumatologie
- Adapter et surveiller d'une installation adéquate : si le patient est admis pour chute : suspicion de fracture (attelle), matelas radio pour limiter la mobilisation, installation pour les sutures ou les confections de plâtre.
- Préparer la sortie du patient en lui remettant les conseils appropriés et les ordonnances de traitements et les surveillances associées (feuilles conseils).
- Répondre aux différents interlocuteurs pour la gestion des examens, pour le devenir du patient et permettre une gestion efficace du service.
- Participer à l'accompagnement du patient aux examens complémentaires, en service d'hospitalisation et à la désinfection des boxes de traumatologie.
- Préparer l'hospitalisation ou la sortie du patient sur le DPI.
- Réaliser la traçabilité de l'ensemble des soins réalisés au près du patient dans le dossier patient informatisé.

Les particularités du poste

- Ce poste demande des capacités d'organisation, d'adaptation, d'autonomie, de réflexion lors des prises en charge patient (lien avec le risque d'interruption de tâches)
- Les activités sont organisées en collaboration avec le/la professionnel(le) aide-soignant(e) dédié(e) au secteur ET en fonction de la charge de travail
- La gestion de l'analyse des examens sanguins n'est possible qu'après formation au laboratoire délocalisé.
- Connaître les différents locaux de l'établissement

Points spécifiques sur les horaires de travail

- Les jours de travail : 24h/24 et 7j/7 selon la trame qui est validé par le CSE.
- Les horaires de travail sont sur une amplitude de 12h, le temps de pause de 40 minutes qui est à organiser sur l'ensemble de la journée en fonction de l'activité et de la priorisation des prises en charges des patients.
- Le temps de pauses repas se fait en rotation avec les autres IDES du service soit en binôme soit par tour de rôle dans le respect de la prise en charge des patients.
(Exemple : IDE de SMUR et l'IDE UHCD/BOX ou l'IDE de BOX/UHTCD et l'IDE IAO peuvent prendre leur repas sur une durée maximale de 30 minutes).
Les 10minutes restantes à prendre sont réparties sur l'ensemble de la journée.

Points spécifique sur les congés annuels :

- Les congés annuels sont posés après concertation en équipe en partant au maximum à 3 IDE de jour et 2 IDE de nuit par zone de vacances (règles RH). Au besoin un arbitrage peut être réalisé par le cadre du service. La validation effectuée est faite selon les règles en vigueur au sein de l'établissement